

OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

POLOGNE.

Des bords de la Vistule, le 25 février.

On prétend avoir vu des lettres dignes de foi, écrites à Pétersbourg, dans lesquelles il est question du départ prochain de l'empereur pour l'armée du Pruth. L'armée polonaise se renforce considérablement.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 février. — Un événement terrible a eu lieu hier. La salle de spectacle nouvellement construite et appelée de Brunswick, s'est écroulée le matin, vers les 11 heures, au moment de la répétition, et a entraîné dans sa chute deux maisons contiguës. A trois heures l'on avait déjà retiré des débris 23 personnes des 40 qu'on supposait y être ensevelies; trois étaient déjà mortes, ce sont M. Maurice, un des propriétaires, un acteur et une actrice. Les autres sont des ouvriers fortement blessés qui ont été transportés à l'hôpital, et l'on craint que beaucoup d'entr'eux ne survivent pas à cet accident.

On porte le nombre des personnes qui se trouvaient dans la salle au moment de son écroulement à environ 100. On s'occupe toujours du déblaiement; une force militaire imposante a été jugée nécessaire pour contenir la foule et l'empêcher d'obstruer la rue. La catastrophe est attribuée au toit en fer dont le poids aurait écrasé le bâtiment. Une assemblée sera tenue au théâtre de Covent-Garden pour aviser aux moyens de secourir les familles de ceux qui ont souffert de cet accident.

Un conseil de cabinet a été convoqué la nuit dernière à dix heures et demie, et a duré jusqu'à une heure du matin. M. Peel a quitté deux fois la chambre des communes pour y assister.

Il circule divers bruits aujourd'hui sur la santé du roi, s'il faut croire à ces bruits, S. M. est dans un fort mauvais état. Le *Morning-Chronicle* fait probablement allusion à des bruits de cette nature quand il dit qu'il n'ose pas parler des bruits auxquels le conseil du cabinet, tenu dans la nuit, a donné lieu. Le journal médical le *Lancet* dit qu'il a appris que la santé du roi, depuis une semaine, est telle qu'elle excite une vive anxiété. Un correspondant du *Dublin Evening-Post* assure que le roi souffre d'une hydropisie. On ajoute que la maladie a atteint la poitrine, et que S. M. commence à respirer avec difficulté. Le *Standard* nie l'existence de la maladie, mais on a nié aussi la maladie du duc d'York presque jusqu'au jour de sa mort.

Le marquis de Loulé et son épouse sont arrivés à Londres; ils logent dans un hôtel de Berkeley-Square.

Lord Cochrane est parti pour Paris, afin d'engager les comités grecs sur le continent, de coopérer à son projet de mettre un terme aux pirateries de la Méditerranée, commises soit par des grecs ou d'autres. Avant son départ, des arrangements ont eu lieu pour le prompt armement de deux bateaux à vapeur. On ne doute nullement qu'avec le secours de ces vaisseaux, on ne fasse cesser en peu de semaines des excès qui nuisent autant au commerce qu'à la cause de la Grèce.

Voici ce qu'on lit dans le *Sun*, journal ministériel :

« Le manifeste de la Porte est rempli de cette furie aveugle et de cette jactance si remarquable chez les Turcs. Le ton de cette pièce est belliqueux au dernier degré. Quant aux préparatifs, ils sont très-naturels, quoique les opérations que le sultan médite soient offensives ou défensives, la position est telle qu'il est nécessaire pour lui de bien se tenir sur ses gardes; car les ambassadeurs des puissances alliées n'étant plus à Constantinople, il n'a nulle garantie qu'une attaque ne sera point tentée contre lui sur des points qu'il serait imprudent de laisser sans moyens de défense. Il est possible, au surplus, que tous ces préparatifs aient pour objet que de lui faire obtenir des conditions plus avantageuses qu'il n'en aurait obtenu par la voie des négociations. Le sultan devrait savoir que si les alliés commencent une fois la guerre, toute chance d'obtenir des conditions plus avantageuses aura disparu. Quelle sagesse y a-t-il de se part à chercher la guerre? La paix est sa meilleure politique, à moins que des circonstances dont nous ne sommes pas encore informés ne l'engagent à agir autrement. Au total, raisonner sur la conduite des Turcs, c'est comme vouloir remplir un vase sans fond, une peine inutile. On doit attendre les événements. »

Des lettres reçues de Paris parlent d'une démarche faite par la Russie auprès des gouvernements français et anglais pour les engager à consentir que ses troupes se portent sur le Danube; la France, dit-on, a accepté; mais l'Angleterre a refusé.

Le traité de commerce et de navigation entre les Etats-Unis et la Suède, conclu à Stockholm en juillet dernier, vient d'être ratifié par le sénat, et les ratifications ont été échangées le 13 janvier par le secrétaire-d'état, de la part des Etats-Unis, et le baron de Stackelberg, chargé d'affaires de S. M. le roi de Suède et de Norwège.

FRANCE.

Paris, le 1<sup>er</sup> mars. — La commission chargée de rédiger le projet d'adresse en réponse au discours de S. M. s'est encore réunie aujourd'hui. Il est probable que son travail sera discuté lundi en comité secret.

— La *Quotidienne*, après avoir dit qu'on commence à parler de nouveau dans les journaux de l'acte d'accusation contre M. de Villèle, ajoute : « On assure que M. Labbey de Pompières a déjà déposé sur le bureau de la chambre un acte d'accusation. Il est probable qu'il y aura plus d'une accusation dans cette discussion, qu'on croit devoir être fort orageuse. »

— L'amiral Cochrane est arrivé hier à Paris, et est descendu à l'hôtel de Londres, place Vendôme.

— Il paraît que l'arrêt des chambres réunies de la cour royale de Paris sur les massacres de la rue St. Denis, est bien plus important qu'on ne se l'imaginait.

Il deviendra nécessairement public, puisqu'il renvoie plusieurs individus de l'accusation portée contre eux, et qu'il prononce le renvoi de quelques autres individus devant la police correctionnelle.

L'opposition de M. le procureur-général Jacquinet Pampelune à ce qu'il en fût délivré copie, a donné lieu, suivant ce que nous apprenons, à une réclamation motivée sur ce qu'il n'a pu être dans l'intention des magistrats que cet acte restât secret. La justice n'a pas besoin d'un tel mystère.

Il paraît qu'un dissentiment aurait eu lieu entre M. de Belleyne, procureur du roi, qui avait pris des réquisitions contre les gendarmes à l'occasion des violences exercées par eux, et M. Jacquinet de Pampelune, procureur-général, qui a conclu à ce qu'il fût déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre envers aucun des agens de l'autorité, en même temps qu'il provoquait des poursuites pour cause de rébellion, contre un certain nombre d'individus restés sous la main de la justice. De sorte que si ces conclusions étaient adoptées, un bil d'indemnité serait accordé à tous les agens de l'autorité, et il serait jugé qu'il y a eu rébellion à Paris.

M. le procureur-général n'a pas pensé qu'aucune réparation fût due aux personnes frappées de coups de feu à leurs fenêtres, ou à celles qui passaient paisiblement sur la voie publique, loin des points où il y a eu une résistance à vaincre.

Il paraît qu'il a été donné acte, contre les conclusions du procureur-général, des plaintes formées par les parties civiles contre MM. Roche et Galleton, commissaires de police, le comte Daux, lieutenant de gendarmerie, et MM. Delavau et Franchet, conseillers-d'état.

L'instruction a repris une nouvelle vigueur.

— On parle d'une action qui doit être dirigée contre la ville de Paris par les propriétaires des maisons en construction, pour le dommage qu'ils ont éprouvé de la part des at-trope-mens autorisés par la police, conformément à la loi sur la responsabilité des communes.

— On lit dans le *Moniteur*, ce qui suit sur cette affaire :

« La chambre d'accusation et la chambre des appels de police correctionnelle se sont réunies mardi sous la présidence de M. le baron Séguier, pour statuer sur l'affaire relative aux massacres de la rue Saint-Denis; après cinq heures de délibération, la cour a ordonné un supplément d'instruction. »

Nous voyons avec plaisir le journal officiel caractériser par le mot propre, l'œuvre de quelques misérables qui espéraient rejeter leurs machinations sur le prétendu comité directeur.

— Le *Constitutionnel* annonce que M. l'abbé Augustin de Saintes vient d'embrasser le protestantisme à Genève.

— Des lettres particulières de Londres annoncent que lord Stuart vient d'être chargé d'une mission tellement urgente auprès du gouvernement russe, qu'on ne lui a accordé que quarante-huit heures pour les préparatifs nécessaires à ce long voyage.

— Des lettres particulières de Trieste, en date du 18 février, annoncent l'arrivée d'un navire de charge portant plusieurs employés supérieurs de l'ambassade russe à Constantinople. Une de ces lettres, écrite du lazaret, et qui nous a été communiquée, renferme des détails très-intéressants sur la traversée du navire en question, laquelle a duré près de deux mois, le navire ayant successivement touché à Syria, à Egine, à Zante et à Corfou avant d'arriver à Trieste. Nous pouvons affirmer qu'au passage des Dardanelles les batteries turques ont tiré à boulet sur le vaisseau qui portait les fonctionnaires russes; et nous espérons donner à ce sujet de nouveaux renseignements dans quelques jours.

— On remarque au salon d'exposition une grande composition de M. de Champmartin, le *Massacre des janissaires*. M. de Champmartin a peint une scène de carnage dont il a été témoin et dont il reproduit la physionomie locale.

— Le *Journal des Débats* dans l'un de ses derniers n<sup>o</sup>, insiste sur la nécessité de mettre M. de Villèle en accusation. « Cette mise en accusation, dit-il, décidera tout ce qu'il y a d'indécis et de flottant jusqu'ici dans les idées et les opinions de la chambre des députés. On verra alors où sont les partisans de M. de Villèle et les partisans de la Charte, où est la paille et le froment.

» Elle aura encore un effet plus remarquable, c'est que la Charte en acquerra plus de force et plus de vie : car Dieu a voulu sans doute qu'il fût dans la destinée de l'ancien ministre de nous faire reconquérir nos institutions pièce à pièce ; la liberté de la presse, par les arrêts de notre magistrature ; l'égalité des successions, par le refus de la chambre des pairs ; nos droits électoraux, par le scandale de la mauvaise foi des préfets ; et enfin la responsabilité ministérielle, par l'accusation de M. de Villèle. Ne nous plaignons pas d'avoir à regagner ainsi nos libertés à la sueur de nos fronts ; elles nous appartiendront désormais de toutes les manières.

» La charte est une sorte de drame qu'on travaille à mettre en scène depuis la restauration. Chaque époque met en action un principe, et fait pour ainsi dire sa scène : ainsi, la liberté individuelle jusqu'en 1824, et la liberté de la presse jusqu'en 1827 ; aujourd'hui, ce sont deux principes reconnus, deux scènes achevées et qui se joueront désormais sans efforts et sans embarras. Il y a même ceci de remarquable, que la liberté de la presse s'est affermie plutôt par les procès que par les lois. Quand nos auteurs et nos imprimeurs venaient plaider leur cause devant les tribunaux, quand la magistrature rendait ses arrêts pour absoudre ou pour condamner, c'est alors vraiment que la liberté de la presse était mise en action ; c'est alors aussi qu'elle prenait une force invincible ; car, en tout, un jour de pratique vaut mieux qu'un mois de théorie.

» La responsabilité ministérielle jusqu'ici n'a pas été mise en action. Commençons. Donnons la vie à ce principe ; une fois animé il prêtera une force nouvelle à la Charte comme la liberté individuelle, comme la liberté de la presse qui, mises en action l'une après l'autre, n'ont vécu que pour fortifier nos institutions. Hâtons le jour où la charte, comme un vaste et admirable drame, se jouera toute entière sans qu'il y ait plus de scènes qu'on passe ou qu'on retranche.

» La royauté ne gagnera pas moins que la charte à la mise en accusation de M. de Villèle : Toujours l'infailibilité royale gagne à la mise en accusation des ministres. Otez la responsabilité ministérielle, ou faites qu'elle ne soit qu'une fiction, alors l'idée de la justice se tourne en colère dans le cœur du peuple, et sous prétexte d'être juste, il devient terrible ; il se jette à corps perdu dans les révolutions. »

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 4 MARS.

Le courrier de Luxembourg à Diekirch a été arrêté, dans la nuit du 25 au 26 février, entre Mersch et le lieu de sa destination, par deux malfaiteurs. Le conducteur des dépêches était tout seul ; il n'emportait point de fonds. Les brigands ne trouvant pas la moindre curée sont partis sans exercer aucun mauvais traitement. La maréchaussée fait les recherches les plus actives pour découvrir leurs traces. Espérons qu'elle y parviendra bientôt, et que sa vigilance déjouera les tentatives des brigands sur la route de Diekirch comme elle a récemment mis fin à des inquiétudes assez bien fondées, sur la sûreté de la circulation du côté de la route d'Arlon, hors des portes de Luxembourg. L'arrestation de quelques mauvais sujets, qui paraîtront aux prochaines assises, a rétabli la sécurité.

On disait qu'une association de gens suspects étendait ses ramifications du Rollingergrund jusques dans le fond de Mersch ; l'aventure qui vient d'arriver au courrier de Diekirch semblerait donner quelque consistance à ce bruit du reste, les exploits de ces malheureux se sont bornés à quelques vols insignifiants ; et l'on peut être assuré qu'ils finiront par tomber tous entre les mains de la justice qui les cherche sans relâche. (J. de Luxem.)

— On a parlé il y a quelque temps d'un homme qui, caché dans le bois d'Angleur, a arrêté plusieurs personnes. L'autorité a fait faire des recherches qui jusqu'ici n'ont eu aucun résultat ; car il paraît que le même individu a encore attaqué quelqu'un ces jours derniers. Voici ce qu'on rapporte :

» Un habitant d'Outre-Meuse, nommé Labeye, se rendait aux Boncelles. Arrivé au bois de St. Jean, à l'endroit où se trouve un carrefour auquel aboutissent les routes d'Ougrée et de Tilf, il fut attaqué par derrière et renversé d'un coup de canne par un homme portant pantalon et guêtres grises, une petite veste blanche, avec un sarreau pardessus. Cet homme était armé de deux pistolets. Labeye, quoique jeté par terre, se défendait lorsque quelqu'un arriva. Le voleur surpris, s'échappa dans le bois. »

— On apprend par le *Staats-courant* que le comptable de l'imprimerie de l'état, a été autorisé à mettre en vente le *Staats-blad*, contenant le code civil, au prix de fl. 5, et le *Journal officiel*, contenant ce code dans les deux langues, au prix de fl. 8.

— M. Arnould Gravcz, secrétaire de la société d'instruction élémentaire à Namur, vient d'être nommé membre honoraire de la commission d'instruction primaire et moyenne dans cette province. M. Arnould est auteur de plusieurs opuscules sur

l'enseignement, qui ont acquis de justes droits à l'estime de ses concitoyens.

— La *Gazette de France* annonçait il y a quelques jours qu'un travail important se préparait en Prusse sur l'armée, etc. Le *Journal d'Anvers* dit que tout cela paraît très vrai, à l'exception qu'au lieu de la Prusse, il s'agit des Pays-Bas.

— La société du *Club des échecs* d'Anvers a tenu dimanche dernier la troisième séance anniversaire de son institution. Cette société aujourd'hui parfaitement consolidée soutient en ce moment avec honneur depuis près d'un an ; deux parties d'échecs qui lui ont été proposées pour la première fois par le Club des échecs d'Amsterdam, déjà fameux par une longue succession de combats avec les premiers clubs de l'Europe. On présume que ces deux parties qui se jouent à la fois et par correspondance pourront encore durer un an et davantage.

— Les villes libres de Hambourg et de Francfort sur-le-Mein ont refusé de prendre part aux arrangements conclus entre la Prusse et plusieurs autres états de l'Allemagne relativement à la répression de la contrefaçon des livres, mais le gouvernement de Bavière a accédé au traité.

— Les dernières nouvelles de Constantinople ne parlent que de la désolation qui y règne, par l'expulsion des chrétiens. L'ambassadeur des Pays-Bas a fait distribuer des secours immenses aux proscrits qui ont béni le nom de Guillaume. Toute apparence de paix paraissait évanouie. (*Journal d'Anvers.*)

Le *Globe*, dans son avant dernier n<sup>o</sup>, termine en ces termes un article sur le projet de code pénal présenté à nos chambres, article où l'on fait ressentir l'incroyable confusion qui règne dans le plan de cette œuvre législative :

« Si de l'examen des délits, nous passons à celui des peines, ce n'est plus une pâle et mauvaise copie de notre code que nous trouverons dans le projet de code des Pays-Bas : ici il y a innovation bien affligeante quand on songe que c'est l'an 28 du dix-neuvième siècle, que ce projet est présenté à l'adoption des législateurs d'un des pays les plus libres et les plus éclairés de notre époque. En effet, c'est au moment où l'abolition de la peine de mort se propose à Genève, se discute à la Louisiane ; c'est au moment où la marque a été abolie à Genève et au Brésil, aux applaudissements de toutes les nations civilisées, que le projet de code des Pays-Bas, non content de consacrer le maintien de ces deux peines contre lesquelles s'élevaient tant de voix éloqu岸tes, vient exhumer du quinzième siècle la peine du fouet.

» Il est triste de terminer cet article, que nous avons intitulé *Parallèle du code pénal de France et du projet du code pénal des Pays-Bas*, par l'aveu de la supériorité du nôtre, tout flétri qu'il a été dans le corps législatif par 80 boules noires, à sa naissance, et qu'il l'est aujourd'hui dans le pays par un cri général de réprobation ; il est triste d'avouer que ce projet de code, indigne de son aîné, soit né pourtant au milieu de ces circonstances et de ces influences si propices, développées par la paix et la civilisation. En si belle occasion, pourquoi faut-il qu'un législateur se rende coupable envers l'humanité d'un pareil anachronisme ! » *Duval*

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

BIBLIOTHÈQUE INDUSTRIELLE. — Paris, Malher et Co; Bruxelles, Berthol. Publication nouvelle.

Description détaillée et méthodique des dix planches qui accompagnent l'*art du maître des forges*. Cette brochure, renfermant les planches et des explications sur les dessins qui les composent, sont le complément indispensable de l'ouvrage auquel elles se rattachent. L'exécution répond à ce qu'on devait attendre du soin que les éditeurs ont apporté jusqu'ici dans les différentes parties de leur utile collection.

L'*art de l'ébeniste*, d'après des notes et des instructions fournies par plusieurs des meilleurs fabricans de Paris et particulièrement par M. Albert Albrecht, vient d'être publié par les mêmes libraires. Quoique renfermé en un seul volume, ce manuel nous paraît contenir une foule de détails utiles ; il est écrit avec la simplicité et la clarté que réclame le sujet, on trouve à la fin du livre un vocabulaire des termes employés par l'auteur et deux planches exécutées sur une grande dimension.

L'*art du raffineur*, ou traité théorique et pratique du raffinage du sucre de cannes, contenant les procédés les plus nouvellement inventés en Angleterre, par M. Chandelet, directeur de fabrique, 1 vol. in-12. M. Chandelet a divisé son travail de la manière suivante :

Exposition des divers procédés du raffinage qui consistent à dissoudre le sucre brut dans l'eau ; à précipiter de sa dissolution, au moyen du sang et du charbon animal, les matières colorantes et insolubles ;

À filtrer ; à amener le sirop de sucre, par la cuite, au point de concentration nécessaire ; faire cristalliser ; séparer, par l'opération du terrage, le sirop du sucre cristallisable ; faire sécher.

L'ouvrage est précédé d'une notice historique fort intéressante, et suivie de l'exposé des usages adoptés dans le commerce des sucres et des dispositions législatives qui les réglementent.

L'auteur termine par un vocabulaire des mots techniques employés dans l'*Art du Raffineur*. *Lebeaun*

#### Trempe extraordinaire inconnue en Europe

Le carbone est le principe de la dureté dans les corps ; le diamant est le carbone pur.

On sait généralement que le gaz acide carbonique est réduit à l'état liquide sous une pression de 33 atmosphères.

Un ingénieur du Kentucky vient d'imaginer un appareil au moyen duquel il parvient à tremper l'acier dans le gaz acide carbonique liquéfié, et porté à une température très basse. Les pièces ainsi trempées sont presque converties en carbone pur ; elles ont, à peu de chose près, la dureté et prennent le poli du diamant ; leontons bs et ornemens, fabriqués

avec cet acier, ne perdent jamais leur poli, ont un éclat adamantin, et sont inattaquables aux acides et à plus forte raison à l'oxigène de l'air. (Industriel)

Dans la province de Kouldjou en Chine, il est tombé, dans le mois d'août dernier, un aéroïte de six cents pieds de circonférence, sur trois cent quatre vingt-dix-neuf pieds de diamètre. Cet énorme fragment brillait encore d'une lumière phosphorescente, et il a brûlé plus de dix jours après sa chute, toutes les habitations d'alentour ont été consumées, une odeur sulfureuse s'est répandue à plus de vingt lieues à la ronde, et a causé une épidémie terrible qui a fait mourir presque tous les bestiaux de la province.

Tous les mandarins lettrés se sont rendus dans le Kouldjou; leur rapport adressé à l'empereur porte que c'est une scorie de Mercure, fragment lancé hors de la sphère d'attraction de cette planète, par suite du choc de Mercure avec un corps céleste d'une plus grande dimension. Ces savans se sont effectivement assurés qu'il existait à Mercure, depuis peu de tems, une tache noire qui faisait supposer un vide. On prétend qu'en France on n'a pas d'objectifs d'une assez grande force, pour apercevoir ce phénomène. L'analyse d'une petite portion de cette masse minérale et métallique, a donné une base ferrugineuse.

(Extrait de la Gazette de Canton.)

COMMERCE.— Bourse de Paris du 1er mars. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance de septembre. 103 fr. 95 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 de 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 168 90. — Action fr. la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0. — Emprunt d'Haiti, 000 00.

Bourse d'Amsterdam du 2 mars. — Dette active, 53 3/8. Id. différée, 27 3/2. Bill. de change 18 5/8. Syndicat, 97 3/4. Rente rembours., 93 7/16. Act. société de commerce 86.

BOURSE D'ANVERS du 3 mars.

FONDS PUB.	CT. JOURS	CHANGES.	A COURTS JOURS	A 2 MOIS	A 3 MOIS
P. B.		Amsterd.	118 p	A	
Dette act.	54	Londres	11 95	11 90	P 11 87 1/2 P
Différée		Paris	4 1/6	4 7	A 46 7/8
Obl. du S.		Francof	35 1/8	35 1/8	35 1/16 A
Act. S. C.	87	Hamb	36 1/8	A 35 5/16	35 7/8 A

GRAINS. — Au marché du 3 mars, il n'y a pas eu de variations dans les prix.

Il sera procédé, le 7 mars prochain, pardevant S. Ex. le ministre de la marine et des colonies à La Haye, à l'adjudication de différents effets d'habillement et d'objets de literie nécessaires au service de la marine pendant l'année 1828.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale ou il pourra en être pris connaissance.

Il sera procédé, le 10 mars prochain, pardevant S. Exc. le ministre de la marine et des colonies à La Haye, à l'adjudication générale des objets nécessaires au service du port de Flessingue, durant l'année 1828; ces objets consistent en cuivre en feuilles, ouvrages en fer, cloux en fer, quincaillerie, outils, charbon de terre, cuirs, chandelles, etc.

Il pourra être pris au bureau militaire de l'administration provinciale communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu.

ETAT CIVIL du 26 février. — Naissances: 5 garç. 5 filles.

Décès: 2 filles, 3 hommes, 2 femmes, savoir:

Jean Remi Bovy, âgé de 83 ans, limour, rue Grande-Bèche n. 1214, épouse de Marie Elisabeth Simonon.

Guillaume Herman, âgé de 63 ans 9 mois et 2 jours, menuisier, rue Longdoz n. 274, époux de Marie Hélène Planchart.

Jean Scaf, âgé de 53 ans 8 mois et 16 jours, armurier, faub. Sainte Marguerite n. 393, époux de Marie Longtain.

Eusebi Catherine Depiper, âgée de 37 ans, faubourg Saint-Léonard, n. 86.

Jeanne Franklin, âgée de 28 ans 8 mois et 23 jours, bouchère, rue Basse Sauvenière n. 838, épouse de Louis Florent Wéry.

Du 27 février. — Naissances: 3 garçons, 4 filles.

Mariages, 7 savoir: Entre

Lambert Doblusteine, tisserand, rue Roture n. 1002, et Anne Elisabeth Melin, journalière, au même domicile.

Jean François Joseph Joset, serrurier, faub. St. Léonard n. 49 et Marie Elisabeth Mathot, au même domicile.

Pierre Joseph Julien Lerédotté, journalier, rue du Moulin, veuf de Marie Catherine Joseph Lepienne, et Marie Anne Dupont, hôteuse, au même domicile, veuve de Henri Rouffart.

Antoine Driou, hôteuse, faub. Ste. Walburge n. 154, et Marie Catherine Jossart, journalière, rue Bernalmont n. 435.

Nicolas Joseph Lambinet, armurier, rue au Calvaire n. 1046, et Marguerite Lhonneux, cultivatrice, bois de St. Gilles n. 1006.

François Cornet, journalier, rue derrière St. Pholien n. 399, et Anne Joseph Malherbe, journalière, au même domicile, veuve de Pierre Collette.

Gilles Joseph Perée, armurier, faub. St. Gilles n. 349, et Ida Songzau, domestique, faub. Saint Léonard n. 49.

Décès, 2 filles, 2 hommes, 1 femme; savoir:

Jacques Antoine Falloize, âgé de 63 ans et 6 mois, prêtre, rue Velbruck n. 453.

Arnold Auguste Joseph Menrin, âgé de 41 ans 7 mois et 9 jours, caporal-sapeur à la 11me. division, en garnison en cette ville, époux de Marie Barbe Schmit.

Marie Joseph Thomassin, âgée de 87 ans, rue des Récolets, veuve de Jean Joseph Ledent.

Du 28 février. — Naissances: 1 garçon, 4 filles.

Divorce 1 savoir: Entre.

Marie Salomé Thérèse Walburge Dietz, quai de la Sauvenière, veuve de Charles Nicolas Lequay, et Casimir Joseph van Stryp, ancien professeur, absent.

Décès: 2 filles, 1 homme, savoir:

Georges Dolne, âgé de 75 ans, marchand, rue sur la Fontaine n. 106, époux d'Anne Marie Berleur.

TEMPÉRATURE du 4 mars. — A 8 heures du matin, 5 degrés au dessus de zéro; à une heure, 6 degrés idem.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Tart, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir des HUITRES anglaises très-fraîches à fl. 1-42 le cent. (274)

HUITRES anglaises très-fraîches chez Peret, rue Ste-Ursule. (584)

Turbots, Soles, Plays, rayes, flottes, chez Peret, à la Balance, rue Ste Ursule. (313)

Franks, rue Ste. Ursule, au Cœur d'or, vient de recevoir du Saumon salé. (351)

F. Hardy, derrière l'hotel de ville, a reçu des HUITRES anglaises toute première qualité, cabillaux, rivets, rayes, flottes, élibottes, turbots, soles, anguilles, brochets, canards et sarcelles sauvages, nouvelle morue du nord, ançois non-veaux, fromage de gruyère. (352)

POISSONS DE MER très-frais, Canards et Sarcelles, au Moriane, rue du Stockis. 953

Quartier garni ou non à louer Pont-d'Isle n° 11. (3d3)

Beau cheval de cabriolet à tous crius à vendre, rue Sœurs de Hasque n. 280. (332)

Au n. 51, Vinave-d'Isle, on demande une servante au fait de la cuisine. (339)

Pins Weymouth et Beaumiers de Gilead, d'une rare beauté, à vendre. S'adresser au chateau d'Houchénée, en Condroy, ou au n. 451, place derrière St.-Paul. 348

Grand quartier à louer rue Souverain-Pont, n. 332 (594)

On cherche à louer au centre de la ville une maison pour y établir un détail de draps. S'adresser rue Vinave-d'Isle n. 46. (330)

(339) A vendre ou à louer présentement un jardin situé aux Weines, au-dessus des Urselines, jouissant d'une très-belle vue garni d'arbres à fruits, avec beau cabinet, belle cave, grenier, et une grande citerne. S'adresser n° 708, rue des Dominicains.

A. L. Charles Janssens, a l'honneur d'informer MM. les voyageurs, qu'il vient d'ouvrir, rue des Mineurs, n. 678, à Anvers, l'hôtel des Pays-Bas, d'où partent les diligences des messageries générales des Pays-Bas, par Liège, Gand, Bruxelles, Amsterdam, toute la Hollande, Paris et toute la France. Il se recommande à leur bienveillance. (244)

On cherche à louer, au centre de la ville, un local convenable, pour y établir un atelier de soixante enfans pauvres. S'adresser à Jean Husson, n. 399 derrière le Palais. (331)

VENTE DE FUTAYE.

Le jeudi 27 mars 1828, à midi précis, il sera vendu à nouveau dans le bois de Morogne, sur pied et à crédit, une quantité de beaux chênes.

La vente aura lieu par marchés chez F. Delbruyère, à Perwez, chez qui l'on trouvera les renseignements et les listes desdits marchés. (333)

A vendre ou à louer une belle et grande maison composée de trois quartiers, avec cour, écurie, jardin, caves et vastes greniers, située près la porte St.-Léonard à Liège, n. 621.

A vendre la maison n. 182, située rue devant St.-Thomas à Liège, ayant deux quartiers séparés, cour; deux petites maisons attenantes ayant issue dans la rue de la Chaîne.

S'adresser à M<sup>e</sup> Baillet, avoué, rue Hors-Château, et à Me. Stappers, docteur en médecine, rue derrière le Palais, ou au notaire Parmentier, place de la Comédie.

A vendre ou à louer une petite ferme, avec 4 bannières de prairie environ, située à Clermont. S'adresser rue fond Saint Servais, n. 144. (345)

A vendre ou à louer ensemble ou séparément, deux maisons contiguës sises sur la Place Verte à Huy, dont l'une à porte cochère avec grande cour et beau jardin, et l'autre avantageusement située pour le commerce, ayant deux caves et beaux greniers. S'adresser à M. le notaire Grégoire ou à M. Auguste Goffart audit Huy. (152)

Une demoiselle, entre deux âges, qui aime le travail et une vie sédentaire, cherche une place de femme de chambre. Elle sait lire, écrire, calculer, coudre, laver, etc. etc. Pouvant se réclamer d'une Dame respectable de cette ville, où elle a resté plusieurs années, elle produira des titres qui lui vaudront une confiance méritée. On pourrait également se reposer sur son expérience dans la distribution d'un ménage. S'adresser chez J. B. Lardinois, agent-d'affaires, à Liège. (304)

**Adjudications publiques.** — D'après l'autorisation de S. A. R., le commissaire général de la guerre, et sous son approbation ultérieure, le lieutenant général du génie Croiset, directeur de la cinquième direction des fortifications, ou, en cas d'absence le commandant du génie à Liège, adjudgera publiquement :

- 1° Quelques réparations aux ouvrages de maçonnerie et de charpente des deux forts, ainsi qu'aux bâtimens militaires dans la ville, avec leur entretien ordinaire pendant une année.
- 2° Des réparations aux ouvrages en terre et aux plantations des deux forts, avec leur entretien pendant deux ans.
- 3° Quelques réparations aux travaux de maçonnerie et de charpente du fort de Huy, avec leur entretien pendant une année.

Ces adjudications auront lieu, celle de Liège le 22 mars 1828, dans le bureau du génie à la citadelle, et celle de Huy le 24 suivant, dans une des chambres du fort, à onze heures du matin.

Les devis seront en lecture, quinze jours avant l'adjudication, et on pourra prendre des informations ultérieures, tant, chez les officiers du génie, en garnison à Liège, que, chez le garde du génie, chargé du service à Huy.

On donnera des indications locales :

A la citadelle le 17, à la fonderie de canons le 18; et à la Chartreuse le 19 mars, à dix heures du matin.

(333) A vendre aux enchères publiques, au jour à indiquer ultérieurement la belle propriété de Neumarteau, en la commune de Sart, canton de Spa, consistant en deux grandes usines propres à tout usage, grands jardins bien arborés, étangs; bosquets, etc., bâtimens d'habitation et d'exploitation, bois, terres, prairies, le tout formant un ensemble d'une contenance d'environ cent bonniers, réunissant une bonne chasse et une pêche abondante.

Cette vente aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Detrooz, notaire, à Verviers, auquel les amateurs peuvent s'adresser pour prendre inspection de la carte figurative de la propriété, des titres et des conditions; en attendant on pourra traiter de gré à gré, soit avec le susdit notaire ou avec M<sup>e</sup> Beaupain, notaire à Sart.

A vendre les propriétés ci-après, appartenantes aux enfans héritiers de feu André Dumont; savoir :

1° Le bien dit des Anges en Jonkeu, sur Avroy, quartier du sud à Liège, de la contenance de deux bonn. 93 perches; métriques, et enclos de murs élevés et solides d'une longueur de 664 aunes, ce bien situé près de la paroisse Ste-Véronique et de la Meuse est propre à tout établissement de fabrique et autres; ayant, outre la maison d'habitation, plusieurs autres bâtimens, sept puits situés sur divers points de l'enclos, qui contiennent environ sept cents arbres fruitiers des meilleures espèces, etc.

2° Une grande maison solidement bâtie, réunissant toutes les commodités désirables et propre à tout commerce, ayant une façade sur la nouvelle rue de la régence et une autre sur la rue Platte-Pierre et celle de l'Université. Elle porte le numéro 696 et est occupée par M. le docteur Vanderheyden à Hauzeur.

3° L'île dite de Loyable, commune d'Ampsin, district de Huy, contenant environ un bonnier et demi, exploité par les héritiers Delize dit Lespaigne; à Loyable.

S'adresser à la susdite maison des Anges. (228)

#### VILLE DE HUY.

Le dix mars 1828, à onze heures du matin, il sera procédé à la salle de la régence de Huy, devant les bourgmestre et échevins, et en présence de M. l'inspecteur du gme. district d'écoles et de MM. les membres de la commission des hospices civils de cette ville, à l'adjudication aux rabais des ouvrages à faire pour la construction de deux salles d'écoles avec logement pour les instituteurs, dans la ci-devant église de St.-Germain, au quartier d'Outremeuse.

Le même jour et à la même heure, il sera également procédé devant les bourgmestre et échevins à l'adjudication aux rabais des ouvrages à faire pour la construction d'une troisième salle d'école pour les filles dans la ci-devant église de St. Severin.

Les plans, les conditions et le détail de ces ouvrages sont déposés au secrétariat de la régence où on peut en prendre communication d'avance. — Huy, ce 29 février 1828.

Le bourgmestre, *Delchambre-d'Herstal*.

Pour le secrétaire de la ville, l'échevin, *Beyar*. (342)

Sa Majesté ayant daigné accorder au collège de Huy un subside de 300 fls. pour service de traitement à un régent de langue hollandaise, les aspirans à cette place sont invités à adresser lettre affranchie, à M. *Delchambre-d'Herstal*, bourgmestre et président du bureau d'administration dudit collège, avant le vingt mars mil huit cent vingt-huit, leur demande, appuyée de pièces justifiant qu'ils ont obtenu au moins le troisième rang d'instituteur primaire.

Outre le traitement ci-dessus indiqué le régent de cette chaire jouira d'une part proportionnelle dans le produit des rétributions à payer par les élèves externes. (341)

#### Vente de meubles et marchandises.

Jeudi 6 mars prochain, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, à la requête des syndics provisoirs à la faillite de la veuve François Jaegers, de Hodinont, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Detrooz, notaire à Verviers, à la vente à l'encan du mobilier de ladite Ve. Jaegers, consistant en tables, chaises, commodes, armoires, bois de lit, literies, cuisinière, batterie de cuisine, et autres meubles menblans, toiles d'emballage et autres, plusieurs balles de bouts, poils de chèvre, colle, alun et autres objets.

Le tout argent comptant. (323)

On demande pour une institution de demoiselle, une jeune personne de 14 à 16 ans, connaissant le français, pour être employée en qualité de sous-maîtresse. S'adresser rue Vinave-d'Isle n. 48. (324)

A louer pour le 24 juin prochain, une maison à porte cochère, n. 456. rue Hors-Clâteau, près de la fontaine. S'adresser au n. 458 même rue. (307)

La vente qui devait avoir lieu le 7 mars 1828, chez le sieur Hubert Henvaux, cabaretier, à Saive, à la requête des héritiers de Marie-Catherine Montfelt, est ajournée, elle n'aura pas lieu sans annonce subséquente. (349)

( ) Une bonne nourrice, qui se porte très-bien, âgée de 22 ans, munie de certificats recommandables, demande à se placer. S'adresser au bureau du journal.

#### Adjudication en vertu de jugement.

Les héritiers bénéficiaires de Joseph Daniel Chaumont, feront vendre aux enchères publiques, le vendredi sept mars 1828, à 2 heures de relevée, par le ministère de M<sup>e</sup> Bertrand, notaire, et pardevant M. le juge de paix du canton du nord de cette ville, en son bureau, rue Neuvise, les immeubles ci-après, savoir :

1er. Lot. Une maison, cotée 326, avec un jardin potager y contigu, de la contenance de 13 perches 14 aunes, située à Liège, faubourg Vivegnis, tenant du levant à Libotte, et du couchant à Wilmotte.

2e. Lot. Dix perches 70 aunes de vignoble et terre à labour, situés au bout dudit faubourg, joignant du levant aux enfans Gilles Bouquette, du couchant à M. Fléron, et du nord à M. Detroz.

3e. Lot. Une rente annuelle et perpétuelle de 13 flor. 8 cents P.-B., due par Pierre Joseph Raick, demeurant audit faubourg. Le cahier des charges est déposé en l'étude du notaire, et au bureau de la justice de paix susdite.

Divers capitaux s'élevant à 40,000 florins, à placer sur hypothèque, ensemble ou séparément. S'adresser au notaire *Bertrand*.

( ) En exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt six janvier 1828, enregistré le neuf février suivant, la veuve Gilles Ferdinand Dehousse sans profession demeurant aux Tawes, commune de Liège, taut en propre que comme tutrice de Nicolas Lambert Wery, et de Jean Lambert Dehousse ses deux enfans mineurs; Mathieu Gillard, horloger demeurant rue du Séminaire à Liège, subrogé tuteur auxdits enfans mineurs; et Henri Ferdinand Joseph Dehousse, menuisier demeurant aussi aux Tawes commune de Liège, enfant majeur d'âge de ladite veuve Dehousse, feront procéder par M. le notaire *Richard* à ce commis et en présence de M. le juge de paix des quartiers nord et est de la ville et commune de Liège en son bureau situé rue Neuvise à Liège, le vingt quatre mars 1828 aux deux heures de relevée, à la vente publique et aux enchères en un seul lot.

1° D'un sixième d'une huitième part dans onze bonniers métriques ou environ situés à Anshermée, Alleur, Hombroux, Fontaine et Xhendremael.

2° D'un sixième d'une septième part dans cent vingt-trois bonniers quarante six perches 40 aunes métriques ou environ situés dans les communes de Bovenstier, Grande-Axhe, Remicour; Noville, Oreye, Oupeye, Voroux, Waremmes, Roloux et Pousset, et dans les bâtimens qui avec partie desdits immeubles ferment deux fermes situées auxdits Roloux et Pousset; le tout aux clauses et conditions reprises au cahier des charges déposé en mains dudit notaire, en l'étude duquel située rue Haute Sauvenière à Liège, on peut en prendre communication, ainsi qu'au dit bureau de M<sup>e</sup> le juge de paix, et chez M. *Goyens* avoué demeurant rue Basse-Sauvenière, n<sup>o</sup>. 802 à Liège.

Les 6, 7 et 8 mars 1828, à midi, M. Hamoir sortant de la ferme qu'il occupe à Waleffe, district de Huy, y fera vendre publiquement par M<sup>e</sup> *Dejardin*, notaire à Borlez, tout son mobilier, consistant en 14 bons chevaux et poulains, dont 5 juments pleines, 2 beaux entiers, une belle monture, et plusieurs hongres, 22 bêtes à cornes, 12 truies pleines et autres cochons, 140 bêtes à laine et 150 toisons, 3 chariots, rouleaux, herses, charues et tous les attirails de labour, 4000 bottes de trefle, fourrage, pailles d'avoine, etc., etc. A crédit.

Le premier jour on vendra les chevaux, bêtes à cornes et les attirails de labour. Le 2<sup>me</sup> jour, les cochons et les bêtes à laine, et le troisième jour le restant.

P. J. *Dejardin*, notaire. (311)